MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1507 25 juin 2013

SOMMAIRE

Aliaxis Luxembourg S.A. 72304
Aliaxis Luxembourg Sàrl 72304
Ancelux 3 S.à r.l. 72312
Antin Infrastructure Luxembourg X 72307
Blackstone Perpetual Midco S.à r.l. 72315
BNP Paribas Flexi II 72290
BNP Paribas Flexi III 72290
Borletti Group 72312
Café Sportif Rodange s.à r.l. 72290
Callista S.àr.l. 72292
Camping u. Caravanpark High Chapparal S.A. 72291
Carmi Sàrl 72292
Catalyst Holdings S.à r.l. 72291
Céline s.à r.l. 72291
Claudas Investments S.à r.l. 72318
C-Managing 72290
Cobolt Investments S.à r.l. 72321
Colufa 72330
Compagnie d'Investissement du Sud S.A. 72294
Computer Resources International Group 72327
Constructions Santos Manuel S.à r.l. 72290
Corporate X 72291
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l. 72291
CS European Commercial No 1 S.à r.l. . . . 72292
DB Luxembourg A.G. 72336
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. 72336
Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg 72292
East Side Global S.A. 72293
East Side Global S.A. 72293
ELDS S.à r.l. 72292
Elm Luxembourg Holding S.à r.l. 72293
Etraph Management S.à r.l. 72295
Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A. 72293
European Assist S.A. 72295
Euro Phyto Santé Luxembourg S.A. 72294
EuroSolar Investment One S.à r.l. 72295
Excellentia SICAV 72294
Fiducia General Services Expert Comptable S.àr.l. 72294
Fiducia General Services S.à r.l. 72295
Finagra S.A., SPF 72331
GLDOAN S.à r.l. 72334
Glensead S.A. 72332
La Forge d'Or s. à r.l. 72297
La Main d'Or S.A. 72297
Lastra Investments S.à r.l. 72297
Lavfin S.A. 72296
L.B.T.V. s.à r.l. 72298
Lee Cooper Group 72298
Les Garçons S.à r.l. 72298
Les Garçons S.à r.l. 72300
Licinio e Ceu S.à r.l. 72297
Lira S. à r. l. 72297
LMZ Entertainment S.A. 72296
Mansio 72296
MEH Luxembourg S.à r.l. 72296
Misterfoxy 72298
Muha LuxCo S.à r.l. 72295
Newera S.A. 72298
Schroder Capital Investments Fund 72336
Ureit S.à r.l. 72336
Valco S.A. 72299
ZoGArt s.à r.l. 72301

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Flexi II

Référence de publication: 2013057764/12.

(130070992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Flexi III

Référence de publication: 2013057765/12.

(130070968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

C-Managing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 169.095.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013057779/10.

(130071248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Constructions Santos Manuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 267, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.262.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057793/10.

(130071310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Café Sportif Rodange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4815 Rodange, 55, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.696.

—

Le Bilan abrege au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013057796/10.

(130071430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Catalyst Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.824.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013057780/13.

(130071490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Corporate X, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.878.

—

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013057795/11.

(130071500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Camping u. Caravanpark High Chapparal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 5, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 55.312.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2013. Signature.

Référence de publication: 2013057799/10.

(130071219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Céline s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 211, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.499.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057803/10.

(130071681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057828/10.

(130071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Callista S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.037.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALLISTA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013057798/11.

(130071688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Carmi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.837.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARMI Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013057800/11.

(130071728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057829/10.

(130071473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.339.

—

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 de DUNEDIN HOLDINGS GmbH ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057835/10.

(130071405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

ELDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 162.762.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2013.

Pour compte de ELDS Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013057878/12.

(130071644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Elm Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.908.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013

L'associé unique de la société ELM LUXEMBOURG HOLDING S.àr.l. a décidé de transférer le siège de la société de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I er .

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2013057881/12.

(130070981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.010.

—

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST FUND SICAV-FIS S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013057886/12.

(130071304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

East Side Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.259.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.
Pour: EAST SIDE GLOBAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013057874/15.

(130070865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

East Side Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.259.

—

Les comptes annuels au au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.
Pour: EAST SIDE GLOBAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013057873/15.

(130070864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.195.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 2 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation

de la société EURO PHYTO SANTE Luxembourg SA (n°R.CS B 0099195), ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 47 boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2013057868/15.

(130071505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Excellentia SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.314.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.
Pour EXCELLENTIA SICAV
ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013057894/13.

(130071344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Fiducia General Services Expert Comptable S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.534.

—

Par la présente, j'ai le regret de vous soumettre ma démission en tant que gérant de votre société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.534, et ce, avec effet immédiat

Luxembourg, le 15 avril 2013. Jean Bernard Zeimet.

Référence de publication: 2013057899/10.

(130071254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Compagnie d'Investissement du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.000.

—

Par résolutions prises en date du 1 er mars 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Frédéric DEFLORENNE, avec adresse au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de Fiduciaire DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

- nomination de READ S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1 er mars 2013 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057820/16.

(130071573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.826.

—

Monsieur Etienne Mouthon, gérant de la société à responsabilité limitée ETRAPH MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117826, a pour adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057866/11.

(130070879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

EuroSolar Investment One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.340.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EuroSolar Investment One SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057871/11.

(130071625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Fiducia General Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.940.

—

Messieurs les Associés

Par la présente, j'ai le regret de vous soumettre ma démission en tant que gérant de votre société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.940, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2013. Jean Bernard Zeimet.

Référence de publication: 2013057900/11.

(130071253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Muha LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.023.

—

Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013058104/11.

(130071662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

European Assist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.103.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16.04.2013. Signature.

Référence de publication: 2013057892/10.

(130071526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MEH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.417.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013058121/12.

(130071626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Mansio, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 19B, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 2.913.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 mai 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013058111/13.

(130071371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

LMZ Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 350, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 94.113.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour la Société

LMZ Entertainment S.A.

Signature

Référence de publication: 2013058084/13.

(130071817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 avril 2013

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Valérie BERNS, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 21 février 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058074/16.

(130071761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Licinio e Ceu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4662 Differdange, 43, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 160.537.

—

Le Bilan abrege au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058075/10.

(130071504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013058073/10.

(130071468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

La Main d'Or S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 146.979.

—

Le Bilan abrege au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058070/10.

(130071291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Lira S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 118.277.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.05.2013.
A. LEVASHKEVICH
Gérant

Référence de publication: 2013058077/12.

(130071413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

La Forge d'Or s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.393.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-7520 Mersch, le 03 mai 2013.
Monsieur Vieira Ricardo
Gérant

Référence de publication: 2013058057/12.

(130071026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L.B.T.V. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4479 Soleuvre, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

—

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058055/10.

(130071182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Lee Cooper Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.381.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013058061/10.

(130070867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Les Garçons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.690.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013058063/12.

(130071360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Newera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.378.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058149/10.

(130071308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2013

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Faure Sandra, née le 2 octobre 1982 à Amiens (France) et domiciliée à 600, Route de Diekirch L-6700 Arlon (Belgique), de son poste de gérant de la société avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEJEUNE Audrey / REISER Cindy / LEJEUNE Thierry.

Référence de publication: 2013058138/12.

(130071428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Valco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.921.

—

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALCO S.A." (numéro d'identité: 1993 22 09 104), avec siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 44.921, constituée sous la dénomination de «PRAGES» suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 516 du 19 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKER, de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 526 du 9 juillet 1999, suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en remplacement du prédit notaire Jean SECKLER, en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 127 du 19 janvier 2006, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «VALCO S.A.» et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 166 du 26 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/ Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un troisième paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet l'activité d'intermédiaire en ce qui concerne tous types de ventes.»

3) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1 er .** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un troisième paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet l'activité d'intermédiaire en ce qui concerne tous types de ventes.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs Messieurs Eric DUPREZ et Paul CHRISTIAENS, ainsi que les mandats d'administrateur, de Présidente du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de Madame Rita DE VOS.

Les prédits mandats expireront tous à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «MGI LUXEMBOURG» comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RENTMEISTER, DEMEYER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2013. Relation: CAP/2013/1446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 mai 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013058446/71.

(130071383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Les Garçons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.690.

—

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Jean IDDA, commercial, demeurant à F-57270 Uckange, 35, lot. La Voie Romaine,

2) Madame Salvatorica IDDA, assistante commerciale, demeurant à F-88000 Epinal, 5, Square des Bleuets,

3) Madame Marie Thérèse IDDA, salariée, demeurant à L-3493 Dudelange, 2, rue Batty Weber.

Monsieur Jean IDDA déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LES GARÇONS S. à r. l., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 9, rue Philippe II, constituée suivant acte notarié du 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1202 du 4 juin 2011.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Ensuite, Monsieur Jean IDDA, prénommé, déclare céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit trente-trois (33) parts sociales qu'il détient de la société dont s'agit à Madame Salvatorica IDDA, et trente-trois (33) parts sociales à Madame Marie Thérèse IDDA, qui acceptent, moyennant paiement du prix nominal ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

La présente cession de parts sociales est spécialement acceptée par le gérant de la société Monsieur Jean IDDA.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-8050 Bertrange, route d'Arlon. Shopping Center La Belle Etoile et de modifier l'article 5, première phase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi; dans la commune de Bertrange. l».

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales de la société sont actuellement réparties comme suit:

1) Monsieur Jean IDDA, trente-quatre (34) parts sociales,

2) Madame Salvatorica IDDA, trente-trois (33) parts sociales,

3) Madame Marie Thérèse IDDA, trente-trois (33) parts sociales.

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 1.2 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 er février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête dès présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J, IDDA, S. IDDA, M. IDDA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. Relation: REM/2013/713. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2013. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013058429/51.

(130071349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

ZoGArt s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5711 Aspelt, 36, Um Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 176.970.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Zoltan GAETTI, chargé de cours, né à Esch-sur-Alzette le 27 juin 1969, demeurant à L-5711 Aspelt, 36, Um Flouer.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I er . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la propagation et la défense du théâtre luxembourgeois, la culture de l'art dramatique et lyrique par tout moyen tendant à des buts artistiques ou culturels ainsi que la promotion par des contacts des objectifs communs du théâtre luxembourgeois.

Elle a également pour objet la conception et la réalisation d'événements privés ou publics, la communication et la publicité.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale,

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ZoGArt s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Aspelt.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées Générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Zoltan GAETTI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Zoltan GAETTI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-5711 Aspelt, 36, Um Flouer.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire le présent acte,

Signé: GAETTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2013. Relation: CAP/2013/1451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 mai 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013058448/134.

(130071232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Aliaxis Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Aliaxis Luxembourg S.A.).
Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 164.948.

—

L'an deux mil treize, le neuf avril.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aliaxis Luxembourg S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 5 janvier 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 10 décembre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 9 février 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk AERSSENS, employé privé, demeurant professionnellement à Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Madame Hilde VANDEWALLE, employée privée, demeurant professionnellement à Bruxelles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent LEROY, juriste, demeurant professionnellement à Bruxelles.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

2. Acceptation de la démission des administrateurs, de l'administrateur délégué, et du commissaire aux comptes et décharge.

3. Nomination de Monsieur Hubert Dubout, Monsieur Dirk Aerssens, Monsieur Matthijs Bogers et de Monsieur Stéphane Hepineuze comme gérants à durée indéterminée.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Tous les éléments de l'actif et du passif demeureront intacts, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 mars 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, à savoir Monsieur Stéphane HEPINEUZE, Monsieur Dirk AERSSENS, Monsieur Hubert Gérard Marie Georges DUBOUT, et Monsieur Matthijs BOGERS de sa fonction d'à la fois administrateur et délégué à la gestion journalière, ainsi que du commissaire aux comptes, Madame Sophie FRANCIS, et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société(ci-après "les Statuts").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, de trésorerie au sens le plus large, mobilières ou immobilières, de couverture de tous types de risques tels les variations de taux de change ou de taux d'intérêts, de gestion de portefeuille de titres ou d'instruments financiers et ce, à son profit ou au profit de toutes autres personnes ou sociétés.

La société peut recevoir tout dépôt, consentir tous prêts ou tous autres types de financement en ce compris dans le cadre de l'émission d'instruments financiers, au profit de toutes sociétés ou personnes, à l'exclusion de toutes activités réglementées réservées au secteur bancaire.

La société peut émettre tout type de garantie, en ce compris constituer des sûretés, en vue de garantir ses propres engagements ou ceux de toutes autres sociétés ou personnes.

La société peut rechercher et recourir à tout type de financement, notamment sur les marchés internationaux des capitaux, conclure tous types d'opérations bancaires, ouvrir et gérer tous comptes bancaires et gérer des instruments financiers avec toute banque, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet l'activité de "holding" dans le sens le plus élaboré par l'acquisition, la cession et/ou la souscription au sens le plus large de valeurs mobilières et de participations de toute nature dans toutes sociétés ou personnes morales et ce, de quelque façon que ce soit.

La société peut également fournir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, à toutes sociétés ou personnes, toute prestation de services, d'assistance technique et exercer toute activité de conseil, le cas échéant avec l'assistance de tous tiers de son choix, dans quelques domaines que ce soit.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Aliaxis Luxembourg SARL».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à NEUF CENT VINGT MILLIONS TROIS CENT DIX HUIT MILLE EUROS (EUR 920.318.000) représenté par NEUF CENT VINGT MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (920.318) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des non-associés que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi, à savoir avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par plusieurs gérants subdivisés en Classe A et Classe B.

Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, déterminera le cas échéant les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions du conseil de gérance seront prises a la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Pour qu'une résolution soit valablement adoptée par le conseil de gérance, elle devra cependant avoir été approuvée par au moins un gérant de classe B. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance. En cas d'égalité des voix, le président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il pourra être passé outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et de Classe B ou, en cas de subdélégation d'une partie de ses pouvoirs par le conseil de gérance, par la signature du ou des agents ad hoc ainsi désigné(s) pour l'accomplissement de la ou des tâches spécifiques faisant l'objet d'une telle subdélégation.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Un associé peut être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les associés sont autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

3. Ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les éventuelles primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale.

4. Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

5. Si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire;

- Monsieur Matthijs BOGERS, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire;

Gérants de Classe B:

- Monsieur Hubert Gérard Marie Georges DUBOUT, juriste, né le 26 septembre 1950 à Marseille, France, demeurant professionnellement à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren 270;

- Monsieur Dirk AERSSENS, employé privé, né le 21 juillet 1967 à Alost, demeurant professionnellement à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren 270.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille sept cents euros (3.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AERSSENS, H. VANDEWALLE, V. LEROY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16462. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058463/209.

(130072318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg X, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.136.030,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.547.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Antin Infrastructure Luxembourg IX, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,136,030, the registered office of which is at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.441, represented by Mrs Mélanie Biessy and Mr José Maria Trias Saladich, duly authorised,

here represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 April 2013,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Antin Infrastructure Luxembourg X, a public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.547, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2889 on 28 November 2012, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 25 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,101,480 (one million one hundred one thousand four hundred eighty euro) by an amount of EUR 34,550 (thirty-four thousand five hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,136, 030 (one million one hundred thirty-six thousand thirty euro) via the issuance of 3,455 (three thousand four hundred fifty-five) new ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each and the payment of a share premium of an amount of EUR 9.60 (nine euro and sixty cents);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,101,480 (one million one hundred one thousand four hundred eighty euro), represented by 110,148 (one hundred ten thousand one hundred forty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each, by an amount of EUR 34,550 (thirty-four thousand five hundred fifty euro), to an amount of EUR 1,136,030 (one million one hundred thirty-six thousand thirty euro), represented by 113,603 (one hundred thirteen thousand six hundred three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each, via the issuance of 3,455 (three thousand four hundred fifty-five) new ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each (the New Shares) and the payment of a share premium of an amount of EUR 9.60 (nine euro and sixty cents).

All the 3,455 (three thousand four hundred fifty-five) New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 34,559.60 (thirty-four thousand five hundred fifty-nine euro and sixty cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 113,603 (one hundred thirteen thousand six hundred and three) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at EUR 1,136,030 (one million one hundred thirty-six thousand thirty euro), represented by 113,603 (one hundred thirteen thousand six hundred three) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 10 (ten euro) each, which are fully paid-up.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

The authorised capital of the Company is set at EUR 200,000,000 (two hundred million euro) represented by maximum of 20,000,000 (twenty million) shares, each with a nominal value of EUR 10 (ten euro).

The Board is authorised, during a period starting on 26 October 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, including convertible bonds (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in this Article 5, in connection with an issue of new shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of (a) shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Antin Infrastructure Luxembourg IX, une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 1.136.030, ayant établi son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172.441, représentée par Mme Mélanie Biessy and M. José Maria Trias Saladich, dûment autorisés,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 24 avril 2013,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

L'Associé Unique, en la capacité par laquelle il agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société anonyme dénommée "Antin Infrastructure Luxembourg X", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.547, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2889 le 28 novembre 2012, modifié en dernier lieu par un acte du notaire soussigné du 25 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 34.550 (trente-quatre mille cinq cent cinquante euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.101.480 (un million cent un mille quatre cent quatre-vingts euros) à un montant de EUR 1.136.030 (un million cent trente-six mille trente euros), via l'émission de 3.455 (trois mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 9,60 (neuf euros et soixante cents);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.101.480 (un million cent un mille quatre cent quatre-vingts euros), représenté par 110.148 (cent dix mille cent quarante-huit) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à concurrence d'un montant de EUR 34.550 (trente-quatre mille cinq cent cinquante euros), à un montant de EUR 1.136.030 (un million cent trente-six mille trente euros), représenté par 113.603 (cent treize mille six cent trois) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, par l'émission de 3.455 (trois mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune (les Nouvelles Actions) et le versement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 9,60 (neuf euros et soixante cents).

Toutes les 3.455 (trois mille quatre cent cinquante-cinq) Nouvelles Actions à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 34.559,60 (trente-quatre mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des actions de la Société, correspondant à 113.603 (cent treize mille six cent trois) actions ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 1.136.030 (un million cent trente-six mille et trente euros), représenté par 113.603 (cent treize mille six cent trois) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

La capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 200.000.000 (deux-cent millions d'euros) représenté par un maximum de 20.000.000 (vingt millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 26 octobre 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, y compris des obligations convertibles (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans cet Article 5, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2013. LAC/2013/19783. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058470/258.

(130072431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ancelux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.275.

—

L'associé unique de la Société, Anvil US 1 LLC, a changé sa dénomination sociale en Ancestry.com LLC.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013057672/11.

(130070269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Borletti Group", a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions'") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 120572, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2220 of November 28, 2006,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1519 of July 23, 2010.

The Meeting is presided by Mrs. Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, who is also appointed as secretary.

The Meeting elects Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as scrutineer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of point 7 of article 6 of the articles of association;

2. Amendment of article 22 of the articles of association;

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend point 7 of article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **6.7.** In any case the Partnership won't acknowledge any purchase of the Offered Shares if the buyer doesn't undertake the obligations of the ISA by executing the relevant Deed of Adherence with the same (initial) Commitment of the selling Investor, unless all the Shares are transferred to such buyer."

Second resolution

The Meeting decides to amend article 22 of the articles of association in order to give it henceforth the following wording:

« **Art. 22. Reference to the ISA and the applicable Law.** Between the parties to the ISA, all matters not governed by these Articles shall be determined by reference to the terms of the ISA, superseded by mandatory provisions of Luxembourg law. In such case, the terms of the ISA are to be interpreted so as to reflect, to the extent compatible with Luxembourg mandatory law, the economic rationale of the ISA."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Borletti Group", une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120572, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

notaire alors de résidence à Mersch, le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 28 novembre 2006,

et dont les statuts ont été modifies à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 23 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, laquelle est également désignée comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du point 7 de l'article 6 des statuts;
2. Modification de l'article 22 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le point sept de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.7.** En tout cas, la Société n'approuvera tout achat des Actions Offertes si l'acheteur ne s'engage pas en faveur de l'I.S.A. en exécutant l'Acte d'Adhésion approprié avec le même engagement (initial) que l'investisseur vendeur, à moins que toutes les actions ne soient transférées à l'acheteur."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Renvoi à l'I.S.A. et Loi applicable.** Entre les parties de l'I.S.A., tous les sujets non régis par ces Statuts seront déterminés par référence aux termes de l'I.S.A., supplantées par les dispositions impératives de la loi du Luxembourg. Dans ce cas, les clauses de l'I.S.A. doivent être interprétées de façon à faire refléter, dans l'étendue compatible avec la loi impérative du Luxembourg, le raisonnement économique de l'I.S.A.."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LOBO, S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058534/127.

(130072453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Blackstone Perpetual Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 993.692,50.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.039.

—

In the year two thousand and thirteen on the second of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173.008,

here represented by Mrs Johanna WITTEK, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Blackstone Perpetual Midco S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.039, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 22 nd , 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19, dated January 3 rd , 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 2 nd , 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-four thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 244,675) in order to raise it from its current amount of seven hundred and forty-nine thousand seventeen euro and fifty cents (EUR 749,017.50) up to nine hundred and ninety-three thousand six hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 993,692.50), through the issue of twenty-four million four hundred and sixty-seven thousand five hundred (24,467,500) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., pre-named, declares to subscribe for twenty-four million four hundred and sixty-seven thousand five hundred (24,467,500) shares in the Company and to pay them up by a contribution in kind consisting of a claim that the subscriber holds against Blackstone Perpetual Bidco B.V. in an aggregate amount of two million four hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,446,750). The total contribution of two million four hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,446,750) is allocated as follows:

- two hundred and forty-four thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 244,675) to the share capital of the Company; and

- two million two hundred two thousand seventy-five euro (EUR 2,202,075) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the above contributions has been produced to the undersigned notary. The existence, value and transferability of the contributed claims have been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers to be named A Manager and B Manager and to provide that the Company will be bound in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the sole signature of one (1) A manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1, 8.1, 11.2, 12.5, 12.6 and 14 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at nine hundred and ninety-three thousand six hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 993,692.50) represented by ninety-nine million three hundred and sixty-nine thousand two hundred and fifty (99,369,250) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

" **8.1.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager."

" **11.2.** Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers, either personally, by mail, by electronic mail or by any other similar means of communication, five (5) Business Days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof, or will be deemed waived by any manager who is present at a meeting and does not protest the lack of a notice. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers."

" **12.5.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) A manager and one (1) B manager must be present or represented."

" **12.6.** Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at a meeting provided that at least an A manager and a B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote."

« **Art. 14. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the sole signature of one (1) A manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand four hundred euro (EUR 3,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den zweiten April.

Vor der unterzeichnenden Notarin maître Martine SCHAEFFER, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxembourg.

IST ERSCHIENEN:

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, eine société à responsabilité limitée gegründet in Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 173.008,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna WITTEK, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die für die Erschienene Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter") der Blackstone Perpetual Midco S.à r.l., (nachstehend, die "Gesellschaft") eine société à responsabilité limitée gegründet in Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

unter Nummer B 173.039, wirksam gegründet am 22. November 2012 gemäß notarieller Urkunde von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 19 am 3. Januar 2013 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal geändert gemäß einer Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 2. April 2013, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentiert, ersucht den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zweihundert vierundvierzigtausendsechshundertfünfundsiebzig Euro (EUR 244.675) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag von siebenhundert neunundvierzig tausend siebzehn Euro und fünfzig Cent (EUR 749.017,50) auf einen Betrag von neunhundert dreiundneunzig tausend sechshundert zweiundneunzig Euro und fünfzig Cent (EUR 993.692,50) durch die Ausgabe von vierundzwanzig Millionen vierhundert siebenundsechzig tausend fünfhundert (24.467.500)

Anteilen mit jeweils einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01), anzuheben.

Zeichnung und Zahlung

Daraufhin erklärt,

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., vorbenannt, vierundzwanzig Millionen vierhundert siebenundsechzig tausend fünfhundert (24.467.500) Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und deren Gegenwert im Wege einer Sacheinlage bestehend aus einer Forderung, die der Zeichnende gegen Blackstone Perpetual Bidco B.V. hält, in Höhe von zwei Millionen vierhundert sechsundvierzig tausend siebenhundert fünfzig Euro (EUR 2.446.750) zu bezahlen. Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von zwei Millionen vierhundert sechsundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.446.750) soll wie folgt zugeteilt werden:

- zweihundert vierundvierzig tausend sechshundertfünfundsiebzig Euro (EUR 244.675) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft; und

- zwei Millionen zweihundertzwei tausend fünfundsiebzig Euro (EUR 2.202.075) dem Agio der Gesellschaft.

Nachweis über die Existenz der oben genannten Einlagen wurde dem Notar erbracht. der Nachweis über die Existenz, den Wert und die Übertragbarkeit der eingebrachten Forderung wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt zwei Managerklassen zu schaffen, die A Manager und B Manager genannt werden sollen und vorzusehen, dass die Gesellschaft unter allen Umständen (i) durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, (ii) für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, durch die einzelne Unterschrift eines (1) A Geschäftsführers, oder (iii) durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist, gebunden ist.

Dritter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter die Artikel 5.1, 8.1, 11.2, 12.5. 12.6 und 14 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, die fortan wie folgt lauten:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt neunhundert dreiundneunzig tausend sechshundert zweiundneunzig Euro und fünfzig Cent (EUR 993.692,50), aufgeteilt in neunundneunzig Millionen dreihundert neunundsechzig tausend zweihundert fünfzig (99.369.250) Anteile mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil.

Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme an ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

„ **8.1.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen. Sofern die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer" nicht ausdrücklich verwendet wird, ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat" als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft von einem Geschäftsführungsrat geleitet, der aus mindestens einem (1) A Geschäftsführer und einem (1) B Geschäftsführer zusammengesetzt ist."

„ **11.2.** Die Geschäftsführer werden mindestens fünf (5) Werktage vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats, entweder persönlich, per Brief, per elektronischer Post oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Ladung zu bezeichnen sind. Eine solche Ladung ist nicht notwendig, falls alle Geschäftsführer per Post, Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels, ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie des unterzeichneten schriftlichen Einverständnisses ein hinreichender Nachweis ist, oder soll von jedem Geschäftsführer, der an einer Sitzung anwesend ist und nicht das Fehlen einer Mitteilung reklamiert, als Verzichtserklärung angesehen werden. Eine Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats dann auch dann nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

„ **12.5.** Der Geschäftsführungsrat kann wirksam verhandeln und beschließen, wenn zumindest eine Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung des Geschäftsführungsrates anwesend oder vertreten sind, darunter muss zumindest ein (1) A Geschäftsführer und ein (1) B Geschäftsführer anwesend oder vertreten sein."

„ **12.6.** Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, vorausgesetzt, dass zumindest ein A Geschäftsführer und ein B Geschäftsführer für einen solchen Beschluss stimmen. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme."

„ **Art. 14. Geschäfte mit Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen (i) durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, (ii) für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, durch die einzelne Unterschrift eines (1) A Geschäftsführers, oder (iii) durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist."

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen in Verbindung mit der Kapitalerhöhung, betragen schätzungsweise drei tausend vierhundert Euro (EUR 3.400).

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Wittek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2013. LAC/2013/16752. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013058528/190.

(130072263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.348.387,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April;

Before Us M ^{e} Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Leto Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.213 and having its registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 11 April 2013; and

Mersch Investments Partnership LLP, a limited liability partnership as defined in, and pursuant to the provisions of, the Delaware Revised Uniform Partnership Act, registered with the Delaware Secretary of State under number 5259957 and having its registered office is at 1201, North Market Street, 18 th floor, 19801 Delaware, USA,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 April 2013.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties are all the shareholders of Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.368,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

incorporated on 17 August 2007 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 of 5 October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 11 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to act the following resolutions:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to cancel two million four hundred and ninety-five thousand (2,495,000) ordinary shares with immediate effect currently held by the Company on treasury.

2. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of two million four hundred and ninety-five thousand US Dollars (USD 2,495,000.-), so as to bring the share capital from its current amount of eleven million eight hundred and forty-three thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 11,843,387.-) down to the new amount of nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 9,348,387.-).

3. Subsequent amendment and restatement of Article 6.1 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 9,348,387.-), divided into nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven (9,348,387) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.»

After this having been set forth, the shareholders representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to cancel two million four hundred and ninety-five thousand (2,495,000) ordinary shares with immediate effect currently held by the Company on treasury.

Second resolution

The shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of two million four hundred and ninety-five thousand US Dollars (USD 2,495,000.-), so as to bring the share capital from its current amount of eleven million eight hundred and forty-three thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 11,843,387.-) down to the new amount of nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 9,348,387.-).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 9,348,387.-), divided into nine million three hundred and forty-eight thousand three hundred and eighty-seven (9,348,387) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-)per share.»

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

Leto Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.213 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 11 avril 2013; et

Mersch Investments Partnership LLP, un limited liability partnership tel que défini et régi par le Delaware Revised Uniform Partnership Act, immatriculée au Delaware Secretary of State sous le numéro 5259957 et ayant son siège social au 1201, North Market Street, 18 th floor, 19801 Delaware, USA,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 11 avril 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesdites parties comparantes sont tous les associés de Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.363, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 du 5 octobre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'annuler avec effet immédiat deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille (2.495.000) parts sociales ordinaires auto-détenues par la Société.

2. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 2.495.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de onze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 11.843.387,-) à un nouveau montant de neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 9.348.387,-).

3. Modification et reformulation consécutive de l'article 6.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 9.348.387,-) divisé en neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (9.348.387) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) chacune."

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler avec effet immédiat deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille (2.495.000) parts sociales ordinaires auto-détenues par la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 2.495.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de onze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 11.843.387,-) à un nouveau montant de neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 9.348.387,-).

Troisième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 9.348.387,-) divisé en neuf millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (9.348.387) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) chacune.»

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058578/153.

(130072301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Cobolt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.003.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LRF Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, professionally residing at Belvaux, by virtue of a proxy, given on April 29, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cobolt Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "LRF Holdings S.a r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Hervé Marsot, National Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Jean-Paul Vignac, Regional Director, residing 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France;

- Mr Martin Eckel, Associate Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

«LRF Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cobolt Investments S.à r.l.» (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en oeuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par «LRF Holdings S.à r.l.», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hervé Marsot, Directeur National, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul Vignac, Directeur Régional, résidant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Martin Eckel, Directeur Associé, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faire et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 mai 2013. Relation: EAC/2013/5770. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013058581/339.

(130072457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

C.R.I. Group, Computer Resources International Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.196.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL GROUP (short form: C.R.I. Group)", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 12 th , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 693 of April 12 th , 2011 and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 158.196.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on November 14 th , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 18 of January 3 rd , 2012.

The meeting was opened with Mr Stéphane BROUSSAUD, manager, residing professionally at 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To suppress the nominal value of the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company;

2. Subsequent amendment of article 6, first sentence of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) share without nominal value.";

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III. That the whole share capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article 6, first sentence of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (first sentence).** The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) share without nominal value."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL GROUP (en abrégé: C.R.I. Group)", avec siège social à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 12 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 158.196.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 3 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des trente et une mille (31.000) actions de la Société;

2. Modification subséquente de l'article 6, première phrase des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trente et une mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.»;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des trente et une mille (31.000) actions de la Société.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6, première phrase des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (première phrase).** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et une mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominal.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Broussaud, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. LAC/2013/20075. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058584/113.

(130072629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Colufa, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.369.

—

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution du 28 mars 2013 de la société COLUFA, établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 488 route de Longwy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.369, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2013, relation: LAC/2013/14978, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013, référence L130055106, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à des erreurs matérielles dans la dénomination de 3 sociétés actionnaires Chapsa Investments S.à r.l., Prata Investments S.à r.l., Loucos Investments S.à r.l. dans le paragraphe Souscription, Libération de l'acte:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI): 400.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 400.000.-;

2.- Compagnie Financière La Luxembourgeoise: 25.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 25.000.-;

3.- Marygold S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

4.- Fortiter S.à r.l.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

5.- Maximix S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

6.- Bazilix S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

7.- Chapsa Investments S.à r.l.: 2.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.000.-;

8.- Prata Investments S.à r.l.: 1.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 1.000.-;

9.- Loucos Investments S.à r.l.: 2.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.000.-;

10.- Post Scriptum Holding S.A.: 5.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 5.000.-;

11.- Madame Caroline Buisseret: 10.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 10.000.-.

total: 455.000 actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 455.000.- (quatre cent cinquante-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

AU LIEU DE:

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI): 400.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 400.000.-;

2.- Compagnie Financière La Luxembourgeoise: 25.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 25.000.-;

3.- Marygold S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

4.- Fortiter S.à r.l.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

5.- Maximix S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

6.- Bazilix S.A.: 2.500 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.500.-;

7.- Chapsa Investissements S.à r.l.: 2.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.000.-;

8.- Prata Investissements S.à r.l.: 1.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 1.000.-;

9.- Loucos Investissements S.à r.l.: 2.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 2.000.-;

10.- Post Scriptum Holding S.A.: 5.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 5.000.-;

11.- Madame Caroline Buisseret: 10.000 actions, moyennant paiement d'un montant total de EUR 10.000.-.

Total: 455.000 actions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 455.000.- (quatre cent cinquante-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout ou cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: LAC/2013/20451. Reçu douze euros 12,00 €.

Luxembourg, le 02 mai 2013. Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2013058583/60.

(130072359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

—

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINAGRA S.A., SPF" (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.500, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255 du 8 septembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2772 du 16 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Sara Puttemans, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital afin de le porter de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,00) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale à un million deux cent cinquante-deux mille huit cents euros (EUR 1.252.800,-) par apport de la créance des actionnaires d'une valeur nominale de sept cent trente mille trois cent soixante-treize euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 730.373,95.-), valorisée à six cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 632.800,-) sans émission d'actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante «Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante-deux mille huit cents euros (EUR 1.252.800,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 632.800,00) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,00) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un million deux cent cinquante-deux mille huit cents euros (EUR 1.252.800,00), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription et Libération

Le montant de cette augmentation de capital est entièrement souscrit par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société et entièrement libéré par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance que les actionnaires ont ensemble sur la Société, d'une valeur nominale de sept cent trente mille trois cent soixante-treize euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 730.373,95.-), laquelle créance est évaluée à six cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 632.800,00.-).

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date de ce jour par FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN SARL, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la Loi sur les sociétés.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de € 632.800,00.- de la créance d'une valeur nominale de € 730.373,95 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'augmentation du pair comptable des actions de la société.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Il résulte par ailleurs d'une attestation signée par le Conseil d'Administration de la Société, qui restera annexée aux présentes, que la créance apportée est certaine, liquide et exigible.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 er alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante-deux mille huit cents euros (EUR 1.252.800,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER, S. PUTTEMANS, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2013. LAC/2013 / 19431. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058722/86.

(130072237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Glensead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 59.999.

—

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg. S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "GLENSEAD S.A.", R.C.S. Luxembourg B 59 999, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 569 du 17 octobre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 872 du 12 avril 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante sept mille cinq cent quatre vingt (47.580) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de un million cent quatre vingt mille euros (1.180.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de UN MILLION CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (1.114.528.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION CENT QUATRE- VINGT MILLE EUROS (1.180.000.- EUR) par annulation de QUARANTE- QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE (44.940) actions sans valeur nominale, entièrement libérées et par compensation de la créance détenue par la Société à concurrence d'un montant de UN MILLION CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (1.114.528.- EUR).

2. Autorisation au Conseil d'Administration de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de UN MILLION CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (1.114.528.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (1.180.000.- EUR) par annulation de QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE (44.940) actions sans valeur nominale, correspondant audit montant réduit de UN MILLION CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (1.114.528.- EUR).

Le montant dû aux actionnaires, suite à la réduction de capital, se fera par compensation de la créance détenue par la Société à concurrence d'un montant de UN MILLION CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (1.114.528.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE (44.940) actions.

Troisième résolution

Afin de refléter la réduction du capital social, ci-avant décidée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (65.472.- EUR), divisé en DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE (2.640) actions sans valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500.-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19299. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 MAI 2013.

Référence de publication: 2013058749/70.

(130071865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GLDOAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.002.

—

STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Michel GESSA, cuisinier, né à Forbach (France), le 14 octobre 1968, demeurant 21, avenue Paul Langevin, F-57070 Saint-Julien-lès-Metz (France).

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «GLDOAN S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Michel GESSA, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 15, rue du Brill, L-4041 Esch-sur-Alzette.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel GESSA, cuisinier, né à Forbach (France), le 14 octobre 1968, demeurant 21, avenue Paul Langevin, F-57070 Saint-Julien-lès-Metz (France).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GESSA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 mai 2013. Relation: EAC/2013/5773. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013058748/103.

(130072464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Schroder Capital Investments Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.984.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 17 septembre 2012 a été clôturée par la résolution du seul actionnaire de la Société tenue sous seing privé en date du 4 mars 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg – Senningerberg, le 30 Avril 2013.

Référence de publication: 2013057528/16.

(130070075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.387.

—

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour UREIT S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013057601/16.

(130070698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.927.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057837/10.

(130071753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057843/10.

(130071803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck